

Avortement dans la Constitution : communiqué de Mgr Marc Aillet

12, Déc 2023

« Le projet de loi prévoyant d'inscrire la « liberté » d'avorter dans notre Constitution vient d'être présenté en Conseil des Ministres et sera peut-être adopté (à la majorité des deux-tiers) par le Parlement réuni en Congrès en mars 2024 ou dans les mois qui viennent.

Au-delà de considérations ou de certaines motivations purement politiciennes, le Président de la République et le gouvernement entendent ainsi consacrer, sanctuariser, pour ne pas dire sacraliser, le droit ou la liberté d'avorter, qui non seulement n'est nullement menacé, mais s'est au contraire terriblement banalisé, au point de faire plus de 230.000 victimes innocentes au cours de l'année 2022.

À terme, et quoi qu'on en dise, le vote d'une telle loi constitutionnelle déboucherait inéluctablement sur la remise en cause ou la suppression de la clause de conscience que la loi Veil reconnaît aux médecins et professionnels de santé qui refusent de pratiquer des IVG.

Sera-t-il encore possible ou permis de rappeler demain qu'un avortement, fût-il « constitutionnel », n'est ni plus ni moins que l'élimination pure et simple d'un être humain, ce que le Concile Vatican II qualifie de « crime abominable » (cf. *Gaudium et spes* n° 51) ?

Qu'on nous comprenne bien : il ne s'agit nullement de juger les femmes qui ne parviennent pas à garder leur enfant, celles-ci étant généralement soumises à diverses pressions d'ordre économique et social, dans un contexte de totale banalisation d'un acte que Simone Veil considérait dans tous les cas de figure comme un drame...

En ce temps de l'Avent où nous nous préparons à la naissance du Verbe qui s'est fait chair dans le sein virginal de Marie, rehaussant la dignité de l'embryon humain, j'ose espérer qu'une mobilisation des chrétiens comme de tous les citoyens dont la conscience n'est pas anesthésiée ou contaminée par la culture de mort, est encore possible, pour clamer notre indignation, manifester notre opposition, et proclamer envers et contre tout que toute personne humaine est absolument inviolable et sacrée depuis la conception jusqu'à la mort naturelle. »

+ Marc Aillet, évêque de Bayonne, Lescar et Oloron, le 12 décembre 2023

